



Références CFEMF : 09/22

### **ATTESTATION DE REUSSITE A LA FORMATION**

Organisme de formation enregistré sous le n°93131802413

Je, soussigné, Lucien SIMONNET, Président du Centre de Formation des Experts Maritimes et Fluviaux, atteste que :

***Stéphane Cerdan***

A suivi avec profit le cursus de formation dispensée par le Centre de Formation des Experts Maritimes et Fluviaux (CFEMF)

Répondant aux exigences du Décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts

Programme de la formation :

#### **Stabilité navigation intérieure et maritime.**

##### PLAN DE LA FORMATION

- |   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| 1) Equilibre d'un corps flottant  | 2) Métacentre                         |
| 3) Stabilité des bateaux de surface   | 4) Stabilité d'un corps immergé       |
| 5) Stabilité de forme   | 6) Stabilité de poids                 |
| 7) Renflouement   | 8) Déplacement de poids verticalement |
| 9) Déplacement latéral couple inclinant   |                                       |
| 10) Carène liquide + exemple de vidange d'un ballast  | 11) Synthèse                          |
| 12) Cadre réglementaire<br>pour les navires<br>pour les bateaux et les installations flottantes en NI |                                       |
| 13) Conclusion et futures formations  |                                       |

Cette formation s'est déroulée, sur 2 heures, le **21/09/2022** de 17h00 à 19h00, en visioconférence organisée par le Centre de Formation des Experts Maritimes et Fluviaux et a été suivi d'un QCM.

La présente attestation lui est remise pour valoir et servir ce que de droit.

Le Président du Centre de Formation

Lucien SIMONNET